

Conditions difficiles sur le marché du travail pour les chômeurs d'un certain âge

Les chômeurs d'un certain âge présentent un risque relativement élevé de rester sans emploi. C'est également en comparaison internationale que la proportion des personnes d'un certain âge à la recherche d'un emploi, parmi les chômeurs de longue durée en Suisse, est très élevée et que le taux d'engagement est faible. Une étude de la BFH met en évidence les chances médiocres d'insertion de la génération 50plus.

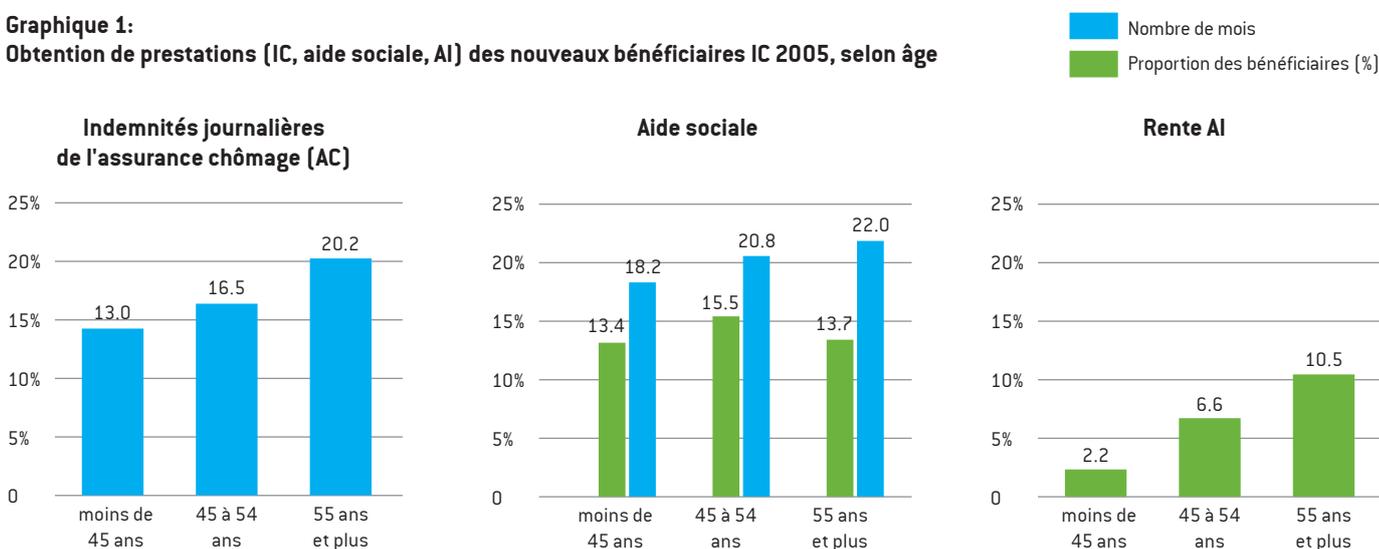
En Suisse, les employés d'un certain âge, hommes et femmes, présentent un faible risque de devenir chômeurs tant par rapport aux plus jeunes qu'en comparaison internationale. Par ailleurs, la proportion des personnes entre 55 et 64 ans qui sont encore actives (taux d'activité lucrative) – 71% – est très élevée par rapport aux pays de l'OCDE (OCDE 2014). En raison du taux d'activité lucrative en hausse et des changements démographiques, le nombre d'employés d'un certain âge ne cesse d'augmenter (SECO 2017a: S.5). En revanche, lorsqu'une personne d'un certain âge perd son emploi, elle a des difficultés considérables à en retrouver un, y compris en Suisse. Ainsi, en 2014, les chômeurs de longue durée (plus de 12 mois) de ce groupe d'âge étaient proportionnellement bien plus nombreux (54%) que les plus jeunes (25 à 39 ans: 33%), comme le montre une étude réalisée en 2014 par l'OCDE sur mandat du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) et de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). En Suisse, en comparaison internationale, la proportion des chômeurs de longue durée de 55 à 64 ans est très élevée, avec 59%, et le taux d'engagement est très faible. Simultanément, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale d'un certain âge a augmenté, ces dernières années, comme le constate Renate Salzgeber dans le comparatif des indicateurs relatifs à l'aide sociale dans les villes suisses en 2013 et en 2016. Le chômage de longue durée constitue une rupture profonde dans la

vie active d'une personne. En raison du caractère sociopolitique très sensible du chômage de longue durée, le SECO a mandaté la BFH pour réaliser une étude longitudinale examinant les chances d'insertion professionnelle des chômeurs sur une période prolongée (voir encadré).

Proportion élevée de bénéficiaires de longue durée

L'étude de la BFH a examiné la durée pendant laquelle les nouveaux chômeurs (bénéficiaires IC) touchent des indemnités journalières de l'assurance chômage (IC) et d'éventuelles autres prestations sociales (aide sociale, AI) auxquelles elles ont recours durant les cinq années suivant le début de l'obtention d'IC. Il est frappant de constater que les chômeurs de plus de 55 ans sont nettement surreprésentés dans les parcours avec une longue durée d'obtention d'IC ainsi que dans ceux avec obtention d'aide sociale par la suite. La durée d'obtention d'IC est en moyenne nettement plus longue chez les chômeurs d'un certain âge que chez les plus jeunes (voir graphique 1). Ce constat vaut également pour l'aide sociale, même si c'est dans une moindre mesure. On remarque que chez les chômeurs dès 55 ans, la proportion des personnes touchant de l'aide sociale au cours de la période d'observation de cinq ans est plus faible que chez les 45 à 54 ans. Ceci est lié au fait que, dès 55 ans, la durée d'obtention d'IC – 520 jours – est plus longue que

Graphique 1:
Obtention de prestations (IC, aide sociale, AI) des nouveaux bénéficiaires IC 2005, selon âge



Source: OFAS AS/AI/AC, 2005 à 2013, données AVS-AI 2005 à 2013, calculs BFH.

Période d'observation: 5 ans à partir de la première obtention d'IC.



chez les plus jeunes et que chez une partie des chômeurs plus âgés, la couverture du minimum vital est prise en charge par l'assurance vieillesse au moyen d'une retraite anticipée. Par ailleurs, la proportion des personnes dans ce groupe d'âge qui touchent une rente AI est beaucoup plus élevée (voir partie droite du graphique 1). Dans l'ensemble, on peut constater que les personnes devenant chômeurs dans une phase tardive de la vie active ont bien plus souvent besoin de prestations de l'Etat social que les personnes plus jeunes.

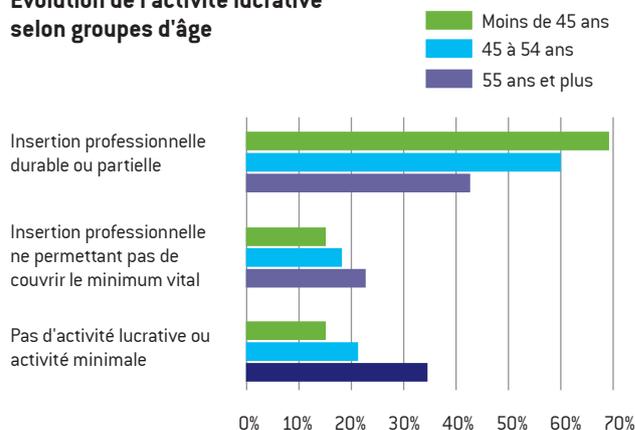
Faibles chances de réinsertion pour les chômeurs d'un certain âge

Quels sont les groupes de chômeurs qui ont de bonnes chances de se réinsérer dans la vie active et quels sont les groupes qui présentent un risque élevé d'insertion non réussie ou non durable? Les chômeurs d'un certain âge font partie du groupe dont les chances d'une rapide insertion sont nettement plus restreintes que celles des plus jeunes. Alors que, après une période de chômage, près de 70% des moins de 45 ans sont réintégrés de manière durable, ou du moins partielle, dans le marché du travail, chez les 45 à 54 ans, cette proportion est nettement plus faible, avec 60%. Chez les plus de 54 ans, cette proportion s'élève encore à un peu plus de 40% (voir graphique 2); un tiers de ce groupe d'âge reste de facto exclu du marché du travail (pas d'activité lucrative ou activité minimale). De même, la part des personnes ayant une activité lucrative qui ne →

Les chômeurs d'un certain âge ont de mauvaises chances sur le marché du travail, indépendamment de leur niveau de formation. .

Photo: Rudolf Steiner

Graphique 2:
Evolution de l'activité lucrative
selon groupes d'âge



Source: OFAS AS/AI/AC, 2005 à 2013, données AVS-AI 2005 à 2013, calculs BFH.
Période d'observation: du 31e au 60e mois suivant la première obtention d'IC chez les nouveaux bénéficiaires IC 2005.

→ permet pas de couvrir le minimum vital (23%) est nettement plus élevée chez les 54 ans que chez les personnes de moins de 45 ans (16%). La dégradation des chances des chômeurs d'un certain âge de trouver une activité lucrative est pratiquement indépendante du niveau de formation: la différence, par rapport aux groupes plus jeunes, est à peu près la même pour tous les niveaux de formation. Du fait que, de manière générale, les personnes sans formation professionnelle ont de moins bonnes chances de trouver une activité lucrative, elles sont particulièrement défavorisées dans la vieillesse en raison du cumul des risques: après une période de chômage, seul un tiers des chômeurs sans formation post-obligatoire de plus de 54 ans est réinséré durablement ou du moins partiellement dans le marché du travail. 41% d'entre eux n'ont plus d'activité lucrative ou uniquement une activité minimale.

Le tableau 1 montre que la part des mois d'activité permettant de réaliser un revenu qui couvre le minimum vital est nettement plus faible chez les personnes d'un certain âge que chez les plus jeunes (dans 40.7% des mois observés, les personnes d'un certain âge sont actives avec un revenu de plus de CHF 2'500 par rapport à 65.1% chez les moins de 45 ans); la durée d'attente d'une activité lucrative est près de six mois plus longue que chez les chômeurs plus jeunes.

La chance moins élevée des chômeurs d'un certain âge de retrouver une activité lucrative est souvent mise en relation avec une moindre flexibilité et avec le changement des exigences de qualification sur le marché du travail, en raison des mutations technologiques (voir Seco 2015). En outre, un chômage prolongé est souvent lié à une perte de qualification. Un autre argument avancé



Lorsqu'un chômeur d'un certain âge retrouve un emploi, il doit souvent accepter des pertes salariales considérables.

Photo: Keystone

porte sur les coûts salariaux plus élevés, notamment en raison de l'échelonnement de la prévoyance professionnelle en fonction de l'âge. Les résultats montrent cependant que notamment les personnes à partir de 54 ans doivent accepter des pertes salariales considérables dans leur nouvel emploi. Il est possible qu'elles

Tableau 1: Indicateurs relatifs à l'évolution de l'activité lucrative des personnes ayant perdu leur emploi, selon âge

Indicateurs concernant l'évolution de l'activité lucrative des nouveaux bénéficiaires IC 2005 (période d'observation: du 31e au 60e mois suivant la première obtention d'IC)	moins de 45 ans	45 à 54 ans	55 ans et plus	N
Part de mois avec un revenu supérieur à 2'500 CHF au cours de la période d'observation (valeur moyenne)	65.1%	56.3%	40.7%	141'450
Durée entre le début de la période IC et la période active (nombre de mois, moyenne)	10.6	13.2	15.3	141'450
Revenu provenant d'une activité lucrative 2008/2009 (CHF, médian) ¹	4506	4232	3581	79'264
Evolution du revenu entre 2004 et 2008 (réel) changement en pour cent de revenu médian ¹	3.6%	-7.7%	-20.7%	70'056
Part des personnes présentant des périodes sans obtention de prestations et sans activité lucrative	26.1%	25.8%	36.7%	37'670
dont: Durée de la période sans aucune obtention de prestations et aucune activité lucrative (nombre de mois, moyenne)	14.1	16.1	19.0	37'670
N (groupes d'âge)	108'218	24'976	8'256	

Source: OFAS AS/AI/AC, 2005 à 2013, données AVS-AI 2005 à 2013, calculs BFH.

¹ Les personnes de moins de 25 ans, les personnes qui ont touché des IC déjà avant les 12 mois précédant la première obtention IC, les personnes réalisant un revenu provenant d'une activité lucrative inférieur à 500 CHF et supérieur à 20'000 CHF (valeurs extrêmes) et les indépendants ayant payé le montant minimal n'ont pas été intégrés dans le calcul.



ETUDE BFH SUR LES CHANCES D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES CHÔMEURS

L'étude de la BFH analyse l'évolution des personnes ayant perdu leur emploi. Elle s'intéresse particulièrement aux personnes qui, en 2005, ont ouvert un nouveau délai-cadre et touché des indemnités journalières de l'assurance chômage (IC). Pour ces personnes, on observe les obtentions d'IC, d'aide sociale et de rentes AI sur une période de 60 mois. En fonction du nombre de périodes d'obtention et de la durée d'obtention d'IC et d'aide sociale (combinées ou successives), les personnes sont attribuées à un type d'évolution donné. Dans un deuxième temps, on observe, deux ans et demi après la première obtention d'IC, l'activité lucrative d'une personne pendant les 30 mois suivants, en faisant la distinction entre les personnes actives avec un revenu supérieur à CHF 2500 (permettant de couvrir le minimum vital d'une personne) et celles dont le revenu était inférieur à CHF 2500. En fonction du modèle d'évolution pendant ces 30 mois, on a également développé une typologie qui comprend les situations d'activité lucrative suivantes: «insertion durable dans la vie active», «insertion partielle dans la vie active», «insertion dans la vie active ne permettant pas de couvrir le minimum vital», «activité lucrative minimale» et «aucune activité lucrative». Les évolutions de l'activité lucrative et les obtentions de prestations sociales des personnes en fin de droit ont également été examinées.

renoncent à une partie du revenu salarial pour compenser les cotisations des employeurs aux caisses de pension (Seco 2017b). En moyenne, le revenu provenant d'une activité lucrative des personnes d'un certain âge est inférieur de 21% à celui réalisé dans l'occupation précédant le chômage et leur revenu provenant d'une activité lucrative est nettement plus bas que celui des personnes plus jeunes. Ceci peut également être dû à une occupation à temps partiel plus répandue. Les données disponibles ne fournissent pas d'informations sur le taux d'occupation. Les personnes entre 45 et 54 ans doivent, elles aussi, accepter une perte salariale après le chômage et leur revenu provenant d'une activité lucrative est plus bas que celui de la catégorie d'âge la plus jeune (voir tableau 1).

Chez les personnes de plus de 55 ans, les phases sans obtention de prestations sociales et sans activité lucrative sont bien plus fréquentes (36.7%) que chez les plus jeunes; par ailleurs, elles durent nettement plus longtemps. Dans ces phases, les personnes vivent soit du revenu d'un partenaire ou de la fortune, soit d'un revenu provenant de la prévoyance vieillesse, après une retraite anticipée. Les analyses montrent que la situation en matière de revenu des personnes perdant leur emploi dans une phase tardive de la vie active est souvent précaire. Celles-ci doivent parfois faire face à des pertes salariales considérables ou elles ont besoin d'un revenu supplémentaire. Ceci a également des répercussions sur le revenu à l'âge de la retraite, puisque la dernière phase de la vie active avant la retraite est particulièrement importante pour le montant des prestations de la prévoyance vieillesse, ce qui se traduit également par un risque d'avoir besoin de PC (voir l'étude «Existenzsicherung im Alter», von Gunten et al., 2015).

Manque de perspectives après la fin de droit

Une fin de droit est un événement marquant, dans la biographie professionnelle d'une personne. Après une fin de droit, les conditions d'un nouvel engagement sont particulièrement défavorables et la pression exercée pour faire accepter un emploi aux conditions de travail précaires est particulièrement forte. Tous groupes d'âge

confondus, 48% des personnes en fin de droit peuvent être réinsérées durablement ou du moins partiellement dans le marché du travail. Chez les 45 à 54 ans, cette proportion descend à un peu moins de 40% et chez les plus de 54 ans, cette proportion est particulièrement faible, avec 31%. Près de la moitié des plus de 55 ans n'a plus d'activité lucrative ou juste une activité minimale après la fin de droit. Avec près d'un tiers, les chômeurs entre 45 et 54 ans présentent un risque de fin de droit très élevé. En raison de la durée d'obtention plus longue et des possibilités de prendre une retraite anticipée, la part des personnes en fin de droit est nettement plus faible (12%) chez les plus de 55 ans.

38% des personnes en fin de droit bénéficient plus tard de l'aide sociale. Fait remarquable: chez les plus de 54 ans, le risque d'aide sociale, après une fin de droit, n'est pas plus élevé. Ce sont notamment les personnes en fin de droit, célibataires et sans formation, d'un certain âge qui, avec 43%, présentent un risque d'aide sociale considérable. Chez les personnes divorcées, ce risque atteint même 59%.

Ainsi, les chômeurs d'un certain âge présentent un risque considérable de chômage de longue durée et d'exclusion permanente du marché du travail. Cela signifie qu'un potentiel de main-d'œuvre est inexploité. Des mesures ciblées en faveur des chômeurs d'un certain âge (mesures de qualification, suppléments salariaux, accompagnement actif dans la recherche d'un emploi, campagnes d'information et sensibilisation des employeurs, etc.) permettraient d'exploiter davantage ce potentiel et d'améliorer la situation des employés d'un certain âge, hommes et femmes. Pour réduire le risque de chômage, il est indispensable de mettre à la disposition des employés d'un certain âge des mesures de formation continue ciblées pendant l'activité lucrative, déjà (pas de perte de qualification, adaptation des capacités professionnelles aux mutations technologiques). ■

Robert Fluder, Renate Salzgeber
Bernser Fachhochschule BFH